

2-2-1 Garantir et faciliter le parcours de vie et scolaire des enfants en situation de handicap, soutenir et accompagner les parents

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des situations avec problématiques multiples et complexes entraînant des prises en charge compliquées.
- Des situations dégradées faute de dépistage et de repérage précoce mis en place.

LES ENJEUX

- Assurer la continuité du parcours de vie de l'enfant sans rupture
- Mettre en place le plus tôt possible des actions éducatives, de santé... auprès des familles et des professionnels gravitant autour de l'enfant.
- Décloisonner les interventions et les mettre en cohérence autour de l'enfant, de ses parents.

Description de l'action

1

Agir en amont pour sécuriser et assurer la continuité des parcours (de vie, scolaire, santé...) de l'enfant

QUOI

- Repérer les risques le plus tôt possible et faire de la prévention dès la naissance.
- Anticiper pour faciliter les transitions entre les grandes étapes de vie et éviter des ruptures « prévisibles »
- Renforcer la prévention dès le plus jeune âge

COMMENT

- S'appuyer sur les plans et stratégies nationaux.
- Renforcer la mise en place des actions de type « *Parcours de santé 0-6 ans* » pour améliorer le repérage des troubles de l'apprentissage, neuro-développement et psycho-affectif et autres
- Renforcer les compétences des professionnels dans le domaine du repérage et de l'analyse pour une bonne orientation des situations via des formations croisées, des actions de sensibilisation
- Se coordonner pour anticiper les risques de rupture dans les prises en charge pour éviter le traitement en urgence des situations

2

Renforcer la coopération partenariale le plus en amont possible autour de l'enfant et de ses parents**QUOI**

- Se mobiliser collectivement pour garantir la cohérence des parcours autour de l'enfant et de ses parents.
- Travailler les concertations pluridisciplinaires autour du projet de l'enfant.
- Élaborer une stratégie cohérente multi-partenariale autour des moyens à mettre en œuvre pour favoriser et sécuriser le parcours de l'enfant.
- Trouver un espace qui réunisse tous les partenaires impliqués auprès des enfants.

COMMENT

- Structurer les coopérations dans le respect et la reconnaissance du travail et des prérogatives de chacun
- Optimiser la mobilisation des compétences nécessaires à l'évaluation globale des situations lors des instances : éviter de multiples réunions autour de la situation d'un enfant
- Mettre en cohérence les actions en travaillant à mieux se connaître pour renforcer l'efficacité des orientations et prises en charge, accompagner au mieux les familles, réagir si besoin le plus tôt possible.
- Faire évoluer les pratiques professionnelles par plus de concertations (décloisonnement des professionnels) pour un meilleur service rendu aux familles.
- Proposer des solutions alternatives aux dispositifs existants en déployant de nouvelles réponses pour s'adapter aux complexités de certaines situations (Réponse Accompagnée Pour Tous - RAPT)
- Favoriser les solutions relais, réfléchir à la modularité des solutions
- Valoriser des accompagnements type Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)
- Se saisir des instances existantes et rassemblant déjà l'ensemble des partenaires pour évaluer et définir la stratégie : instances de la RAPT, Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) enfants...
- Organiser un séminaire annuel nécessaire à définir la stratégie à déployer avec les membres de la CDAPH enfants, de la COMEX (Comité Exécutif) et le bureau PH (Personnes en situation de Handicap) du conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

3

Faciliter la scolarisation des enfants (milieu ordinaire ou adapté) et éviter les ruptures de parcours**QUOI**

- Fluidifier, simplifier et sécuriser le parcours de vie et scolaire de l'enfant
- Renforcer en amont les coopérations avec les professionnels de l'Éducation nationale
- Simplifier les démarches au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Déployer l'offre de transport adapté pour faciliter la scolarisation et le périscolaire
- Anticiper les transitions aux grandes étapes de vie et favoriser la continuité des parcours au delà des critères administratif ou d'âge

COMMENT

- Simplifier le suivi des enfants en créant un document unique de suivi et de prise en charge : éviter la démultiplication d'écrits illisibles pour les familles qui favorisent le cloisonnement des interventions auprès de l'enfant et les risques de rupture.
- Mettre en place le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), outil de suivi du parcours de l'enfant
- Organiser des temps de rencontre avec les partenaires pour mieux appréhender de manière globale la situation de l'enfant : création d'une culture commune à même de faciliter les prises en charge et l'accompagnement.
- Poursuivre la simplification des circuits internes au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Poursuivre le travail de coopération entre les professionnels de l'Éducation nationale et de la Maison Départementale de l'Autonomie
- Repérer les zones non couvertes et travailler à la mise en place de moyens de transport adaptés
- Développer les transports collectifs et des solutions nouvelles pour les situations les plus complexes

4

Renforcer le soutien à la parentalité

QUOI

- Accompagner et soutenir les parents en difficultés durables ou passagères
- Les aider à subvenir à l'ensemble des besoins éducatifs, affectifs, scolaires, culturels, sociaux et sanitaires de leurs enfants.
- Les faire adhérer aux mesures nécessaires à mettre en place dans l'intérêt de leur enfant.
- Mettre en place un accompagnement adapté le plus tôt possible pour anticiper et prévenir les événements et situations à risque
- Aider et accompagner les parents à l'annonce du handicap d'un enfant
- Développer des compétences spécifiques autour du soutien à la parentalité
- Mettre en œuvre les actions opérationnelles de la stratégie nationale « *parentalité* »

COMMENT

- Développer une bonne articulation entre tous les intervenants pour permettre une réponse adaptée aux besoins
- Repérer les besoins non couverts et mettre en place les actions nécessaires
- Instaurer du soutien préventif notamment auprès des familles repérées les plus vulnérables
- Organiser des formations adaptées
- Renvoyer vers des outils existants ou créer des outils d'aide et d'accompagnement des parents à l'annonce du handicap de leur enfant
- Promouvoir les dispositifs existants
- Informer les intervenants et les parents des dispositifs et solutions d'accompagnement existants et les accompagner si besoin.
- Faire connaître, mobiliser et s'appuyer sur les acteurs associatifs locaux
- Développer des actions d'information et de sensibilisation



Public(s) visé(s)

- Les enfants, leurs parents et la famille



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Schéma enfance famille 2018-2023
- Orientations du Comité interministériel du handicap: « *Gardons le cap, changeons le quotidien* ».
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – octobre 2018
- Loi n° 2019-791 pour une « *école de la confiance* » : Ensemble pour l'école inclusive



Bénéfices attendus

- Meilleur repérage et accompagnement de l'enfant, des parents
- Meilleure connaissance et concertation des partenaires pour anticiper les risques de rupture de parcours



Points de vigilance

- Éviter la multiplicité des intervenants et des temps d'échanges
- Éviter la superposition des dispositifs et des initiatives

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Éducation nationale
- Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS)

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Aide Sociale à l'Enfance, Protection Maternelle et Infantile,
- Direction de l'Éducation

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- ARS, Établissement Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Associations d'usagers
- Partenaires de la petite enfance

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Rapport d'activité PH (nombre d'actions mises en place : sensibilisation, information, formations..., évolution du nombre de dossiers pris en charge, évolution des délais de traitement, nombre de PPS mis en place)